

**Avis du Comité technique des vaccinations  
du 1er décembre 2003  
relatif à l'augmentation du nombre de cas  
d'infections invasives à méningocoque A  
à Moscou.**

- Considérant que le nombre d' infections invasives à méningocoque a augmenté à Moscou et dans sa région au cours de l'année 2003,
- Considérant qu'au cours des 10 premiers mois de l'année 2003, 273 cas ont été recensés, soit une augmentation de 44% par rapport à la période correspondante de 2002 <sup>(1)</sup>,
- Considérant que 140 cas ont concerné des enfants, soit un taux d'incidence de 11,1 pour 100.000 et que 70% de ces cas sont survenus chez des enfants de moins de 8 ans,
- Considérant que l'incidence globale des cas est de 3,17 cas pour 100.000,
- Considérant que 58% des cas sont dus à des méningocoques de séro groupe A,
- Considérant ainsi que, bien que le seuil épidémique de l'OMS <sup>(2)</sup> n'ait été franchi que chez les enfants, le seuil d'alerte défini par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France de 2 pour 100.000 a été dépassé,
- Considérant qu'il existe un vaccin anti-méningococcique, pouvant être indiqué à partir de l'âge de 2 ans dans les zones et durant les saisons à risque, et que cette vaccination peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois en situation épidémique pour le méningocoque A <sup>(3)</sup>,

Le Comité Technique des Vaccinations recommande :

- la vaccination anti-méningococcique par le vaccin polysaccharidique A+C pour les voyageurs devant se rendre à Moscou au cours de cette période hivernale et qui seront en contact étroit et prolongé avec la population locale (notamment les personnes fréquentant des établissements scolaires, les enfants ou étudiants résidant en internat, et les enfants allant visiter leur famille) ainsi que pour les résidents à Moscou et dans sa région,
- que pour les enfants de moins de 6 mois, l'opportunité d'un voyage à Moscou ou dans sa région reste à l'appréciation des familles et du médecin traitant en fonction des conditions de voyage,
- de se reporter, pour plus de précisions, aux recommandations sanitaires pour les voyageurs du Conseil supérieur d'Hygiène Publique de France<sup>3</sup>, et en ce qui concerne la conduite à tenir autour d'un cas d' infection invasive à méningocoque, à la circulaire du 15 Juillet 2002 <sup>(4)</sup> .

**Cet avis ne peut être diffusé que dans son intégralité, sans suppression ni ajout.**

<sup>(1)</sup> Filatov NN, Lytkina IN, Tchistyakova GG. Meningococcal disease: the situation in Moscow, November 2003. *Eurosurveillance Weekly* 2003;7(48):27/11/2003  
<http://www.eurosurveillance.org/ew/2003/031127.asp#5> (consulté le 17/12/03)

<sup>(2)</sup> Seuil épidémique défini par l'OMS à 10 cas pour 100.000 habitants (*Relevé Epidémiologique Hebdomadaire*, N°38, 22 septembre 2000,306-309).

<sup>(3)</sup> *Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire*, n°26-27/2003, 117-124

<sup>(4)</sup> *Circulaire DGS/SD5C/2002/400 du 15 juillet 2002 modifiant la circulaire DGS/SD5C/2001/542 du 8 novembre 2001 relative à la prophylaxie des infections invasives à méningocoque.*